

ESSONNE

GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE

N° d'ordre :
2023-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

OBJET

Avis en vue d'échange
de propriété entre le
GHNE et l'EPAPS

Séance du vendredi 21 avril 2023

.....*

Présidente : **Madame GELOT**

Maire de la Ville de Longjumeau

Membres présents ayant voix délibérative

Madame Sandrine GELOT, maire de la commune de Longjumeau, Présidente du Conseil de Surveillance,
Madame Lucie SELLEM, représentante de l'EPCIC de la communauté d'agglomérations Paris Saclay,
Monsieur Michel BOURNAT, représentant du Conseil Départemental de l'Essonne,
Madame Valérie TAGUEL, représentante de la CSIRMT,
Monsieur le Docteur Alain HAUTEFEUILLE, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement,
Monsieur le Docteur Fouad DAOUDI, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement,
Monsieur Philippe LARQUIER, représentant du personnel désigné par les organisations syndicales,
Madame Nathalie LE MENE, représentante du personnel désigné par les organisations syndicales,
Monsieur Stéphane BAZILE, personnalité qualifiée désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,
Monsieur Guy MALHERBE, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de l'Essonne,
Madame Christiane LOOTENS, représentante des usagers désigné par le Préfet de l'Essonne.

Membres présents ayant voix consultative

Monsieur le Docteur Jean-Philippe PALLISER, Président du Comité d'éthique du Groupe Hospitalier Nord Essonne.

Membres présents invités permanents

Madame Ghislaine ALIZADEH, responsable de la Trésorerie de Longjumeau.

Etaient excusés

Monsieur Grégory de LASTEYRIE, représentant de l'EPCIC de la communauté d'agglomérations Paris Saclay,
Monsieur David ROS, maire de la commune d'Orsay, Vice-Président du Conseil de Surveillance,
André GOHET, représentant des usagers désigné par le Préfet de l'Essonne,
Monsieur le Docteur Bruno FAGGIANELLI, président de la Commission Médicale d'Etablissement,
Madame Marie-Pascale DELAPORTE, représentante de la délégation départementale de l'Essonne de l'ARS IDF,
Monsieur Frédéric BAYSELANCE, représentante de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne,
Monsieur Serge BELLAICHE, masseur-Kinésithérapeute à Massy.

Assistent également à la séance

Monsieur Cédric LUSSIEZ, Directeur du GHNE,
Madame Juliette BESSE, Secrétaire Générale et Directrice des relations avec la patientèle,
Madame Marguerite PONCE, Coordinatrice générale des Soins,
Madame Valérie BERNARD, Directrice des soins,
Monsieur Renaud FEYDY, Directeur du Projet Nouvel Hôpital,
Monsieur Pierre KOUAM, Directeur du Patrimoine et des Ressources Matérielles,
Madame Sandrine EL OUAZZI, secrétaire de séance.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE du Groupe Hospitalier Nord Essonne, au cours de sa séance ordinaire du 21 avril 2023,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L2141-2 et L3112-41,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6143-1 et L.4168-2,

Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 6143-1 à L 6143-7 relatifs à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions du Conseil de surveillance et du Directoire,

Vu l'arrêté n° ARS 91/2017/OS-70 du 20 décembre 2017 fixant la composition du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Nord Essonne,

Vu la décision ARS n° 17-1242 du 29 août 2017 portant fusion par absorption du Centre Hospitalier d'Orsay par le Centre Hospitalier des Deux Vallées, nouvellement nommé Groupe Hospitalier Nord Essonne, au 1er janvier 2018,

Vu la concertation du Directoire en date du 20 mars 2023,

Vu les documents figurants en annexe des présentes concernant les plans des cessions des parcelles A689 – A690 -A 693 de la ville d'Orsay établis par le cabinet Géométric en date du 24/03/2023,

Compte tenu du vote auquel il a été procédé en séance,

APPROUVE

Article 1 :

Les échanges parcellaires entre le GHNE et l'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE PARIS-SACLAY (EPAPS), suivant le plan établi par le cabinet Géométric en date du 24/03/2023, sous réserve de l'accord de l'EPAPS, sont acceptés.

Le bilan des transferts est de :

- 32 m2 cédés à l'EPAPS par le GHNE (parcelles AB 689 et AB 691)
- 560 m2 cédés au GHNE par l'EPAPS (parcelle AB 693)

En conséquence, l'échange sera fait sans soulte ni retour de part ni d'autre.

Article 2 :

Le Conseil de surveillance autorise le Directeur de l'établissement à signer tout acte et pièce se rapportant aux opérations ci-dessus.

Article 3 :

La présente délibération est transmise à Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Ainsi fait et délibéré en séance, le 21 avril 2023.

Pour extrait certifié conforme du registre des Délibération

La Présidente du Conseil de surveillance,



Sandrine GELOT
Maire de la Ville de Longjumeau